1. Adhésion

Conditions d'adhésion :

- Toute personne souhaitant adhérer au club doit s'acquitter du montant de la cotisation de licence et fournir tous les documents requis par le club pour son bon fonctionnement.
- Pour les mutations, le joueur doit présenter son feuillet de mutation (rose) fourni par son précédent club, régler les frais de mutation (internes ou externes) et être en règle financièrement avec son ancien club, sans suspension en cours.

Refus d'adhésion :

- Le renouvellement ou la délivrance d'une licence peut être refusé par décision motivée du Conseil d'Administration.
- En cas de suspension de licence au cours d'une précédente adhésion, le Conseil d'Administration statuera sur la demande d'adhésion.

2. Sanctions et charte de comportement

Conditions de mise en œuvre des sanctions :
Une charte de comportement, signée par le joueur, encadre les sanctions en cas de : •

Non-respect du règlement intérieur.

- Violence verbale ou physique envers un membre du bureau, un autre adhérent, un arbitre ou un bénévole.
- Actes discriminatoires (racisme, homophobie, sexisme, etc.). • Ébriété accompagnée de violences ou d'insultes. • Dégradations des locaux.

Procédure disciplinaire :

- Une convocation par lettre recommandée précisera les faits reprochés.
- Une commission disciplinaire réunissant le Conseil d'Administration décidera des sanctions éventuelles : ○ **Avertissement.**
 - ○ **Exclusion temporaire.** ○ **Exclusion définitive.**

3. Utilisation du boulodrome Jean Macé

Accès :

- L'accès est réservé aux licenciés F.F.P.J.P. du club et aux associations autorisées par la ville, selon les créneaux définis par le club et la municipalité.
- Les licenciés doivent être à jour de leur cotisation au 31 janvier. Toute démission entraîne un refus d'accès immédiat.

Accès pour les non-adhérents :
Certaines exceptions sont possibles :

- Journées familiales (galettes, AG).
- Portes ouvertes ou journées sponsors.
- Échanges interclubs.
- Jeunes : trois séances d'essai pendant les entraînements.
- Joueurs externes (étudiants sur Laval, joueurs extérieurs mutés pour le travail en cours, etc.), sous réserve d'une cotisation et d'une licence à jour. Une autorisation écrite du club est obligatoire.

Respect des locaux :

- Cigarette et vapoteuse interdites. • Utilisation exclusive des toilettes (interdiction d'uriner sur les murs). • Locaux à laisser propres (déchets à jeter dans les poubelles).

Motifs d'exclusion de la salle :

- Non-respect des locaux.
- Ébriété.
- Comportement inapproprié (insultes, violences, discrimination).

Buvette :

- **Conditions d'ouverture :**
 - La buvette est ouverte uniquement lors des compétitions officielles, des rencontres internes ou des entraînements communs.
 - Un membre du bureau ou une personne autorisée doit être présent pour superviser.
- **Règlement et gestion :**
 - Les responsables de la buvette veillent au respect de la législation en vigueur, notamment concernant la vente et la consommation d'alcool (servi avec modération).
 - La buvette doit être laissée propre et rangée après chaque utilisation.
- **Sanctions en cas de manquement :**
 - Toute consommation ou vente en dehors des horaires autorisés, état d'ébriété ou comportement inapproprié entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la salle.

Tarifs et règlement :

- Le tarif des consommations servies à la buvette comme celle servies sur le terrain de la Buffardière sont fixés par le **conseil d'Administration**.
- Les consommations doivent être réglées **au comptant**. Aucun crédit ne sera accordé.

Règles générales :

- La buvette doit être tenue dans un état propre et ordonnée après chaque utilisation.
- Les consommations doivent rester dans les zones autorisées.

Clés du boulodrome

- **Responsabilité des détenteurs :**
 - La salle est ouverte uniquement par les personnes autorisées en possession des clés.
 - Chaque détenteur est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité du boulodrome pendant son accès.
 - Il doit surveiller la fréquentation de la salle et signaler tout comportement inapproprié au bureau. ● **Prêt des clés :**
 - Les clés **ne doivent pas être prêtées à des personnes non autorisées**.
 - Tout prêt temporaire des clés nécessite **l'approbation préalable du président ou de son représentant**. ● **Obligations :**
 - Veiller à ce que la salle soit propre et en bon état après chaque utilisation.
 - S'assurer que les lumières et les équipements sont éteints et que les portes sont bien fermées en quittant les lieux.

4. Animation Sportive

Concours internes :

- Le club organise chaque année des **concours à la mêlée**, réservés exclusivement aux membres et licenciés du club.
- **Redistribution des engagements :**
 - L'intégralité des engagements collectés lors de ces concours est redistribuée aux participants.
 - Le club peut également compléter ces dotations avec des prix ou récompenses spécifiques selon les moyens disponibles.

Organisation de compétitions fédérales :

- Le club peut être amené à accueillir ou organiser des **compétitions officielles** sous l'égide de la fédération.
- **Participation des adhérents et bénévoles :**
 - La mobilisation du plus grand nombre d'adhérents et de bénévoles est indispensable pour assurer la réussite de ces événements.
 - Les membres sont invités à participer activement à l'organisation et à la logistique (installation, arbitrage, buvette, accueil, etc.). ● **Modalités d'organisation :**
 - Les détails et responsabilités liés à ces compétitions sont définis par le **conseil d'administration**, qui se charge de la planification et de la répartition des tâches.

5. Tenue et Comportement

Tenue vestimentaire

- Lors des championnats et trophées départementaux, il est obligatoire de porter une tenue aux couleurs du club, accompagnée d'un bas sportif homogène.
- Pour la participation aux **nationaux et régionaux** une tenue sportive homogène, identique (haut et bas) est **exigée**, (voir tableau ci-dessous).
- Cette tenue peut également être demandée lors de grands prix selon le règlement stipulé par les organisateurs pour la compétition.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Niveau de compétition	Tenue obligatoire		
	Haut	Bas	Logo
CONCOURS			
Départementaux	Compétence des comités départementaux		
Régionaux	HOMOGÈNE		
Nationaux, évènementiels	HOMOGÈNE		
CHAMPIONNATS ET COUPES Départemental			
Qualificatifs au Championnat Départemental	CLUB HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	CLUB
Championnat départemental			
Coupe de France départementale			
Championnat Départemental des Clubs			
Régional			
Championnat régional	CLUB ou DÉPARTEMENT	HOMOGÈNE	DÉPARTEMENT et/ou CLUB
Championnat Régional des Clubs			CLUB
France			
Championnat de France	COMITÉ HOMOGÈNE	HOMOGÈNE	DÉPARTEMENT ou RÉGION
Coupe de France	CLUB HOMOGÈNE		CLUB
Championnat National des Clubs			
Phase finale Championnat National des Clubs			

Niveau de compétition	Jean	Pantalon	Vêtement troué, clouté, bariolé, déchiré, etc..	Bas sportif (short, bermuda, survêtement, etc..)	Chaussures ou chaussures de sport fermées
CONCOURS					
Départementaux	AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT	AUTORISÉ	OBLIGATOIRE
Régionaux	INTERDIT	INTERDIT		OBLIGATOIRE	
Nationaux, évènementiels					
CHAMPIONNATS ET COUPES Départemental					
Qualificatifs au Championnat Départemental	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat départemental					
Coupe de France départementale					
Championnat Départemental des Clubs					
Régional					
Championnat régional	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs					
France					
Championnat de France	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France					
Championnat National des Clubs					
Phase finale Championnat National des Clubs					

Homogène = issu d'un élément commun (par ex : un polo bleu, un sweat bleu, une veste de survêtement bleue ou un short noir, un pantacourt noir, un pantalon de survêtement noir)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

NOTIONS DE BAS HOMOGÈNES

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ

Modèle et couleur identiques



AUTORISÉ



Couleur différente



INTERDIT



Couleur différente



INTERDIT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

PARI TENUES

MARQUAGE - PUBLICITÉ

Position du logo du club ou du Comité identique sur les tenues



AUTORISÉ

3 publicités maximum, même différentes, aux mêmes emplacements, ou sans publicité



AUTORISÉ



LOGO manquant



INTERDIT



3 publicités maximum, emplacements différents



INTERDIT



Comportement

- Les joueurs doivent adopter un comportement exemplaire et irréprochable.

Championnats

Les inscriptions se font via un lien transmis aux licenciés.

- L'inscription est validée uniquement pour une équipe complète et après règlement via la plateforme **HelloAsso** ou selon l'option choisie par le bureau (inscription payante ou offerte).
- Les équipes sont formées librement par les joueurs ; le bureau ne s'implique pas dans leur composition.

Championnat des clubs

- Le club inscrit les équipes dans les différentes catégories en fonction des besoins et des disponibilités des joueurs.

Rôle du capitaine d'équipe :

1. **Fiche de suivi :**
 - Chaque capitaine doit fournir une fiche de suivi (composition de l'équipe, résultats, remarques) qui sera validée par le bureau pour garantir la viabilité de l'équipe.

2. **Gestion de l'effectif :**
 - Le capitaine doit organiser une rotation de l'effectif pour permettre à tous les joueurs disponibles de participer, tout en veillant à la compétitivité de l'équipe.
 - Il peut également jouer s'il le souhaite.

3. **Convocations et organisation :**

 - Il est responsable de convoquer les joueurs pour chaque journée.
 - Il veille au bon déroulement logistique :
 - Organisation des rendez-vous.
 - Gestion des repas.
 - Mise en place du covoiturage si nécessaire.

Vérification de la présence des joueurs. 4. **Présentation d'une équipe complète :**

 - Le capitaine doit présenter une équipe complète pour chaque journée. En cas de manque de joueurs, il doit informer le bureau dès que possible pour que des solutions soient envisagées (appel à d'autres licenciés, remplaçants).

Sanctions en cas de forfait :

- Si une équipe est forfait pour une journée, l'amende imposée par l'organisateur sera à la charge des joueurs de l'équipe fautive.
- Des exceptions peuvent être décidées par le bureau en cas de circonstances exceptionnelles (force majeure, imprévus majeurs, etc.).

Règles de comportement des joueurs :

- Les joueurs doivent respecter les décisions du capitaine concernant les stratégies, les compositions et les rotations.
- Toute attitude contraire au bon esprit d'équipe sera signalée au bureau et pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Coupe de France

1. **Inscription de l'équipe :**

 - Une équipe représentant Laval Pétanque est inscrite chaque année auprès du comité pour participer à la Coupe de France.

2. **Composition de l'équipe :**

 - La sélection des joueurs est exclusivement gérée par les membres du bureau, en collaboration avec le coach désigné pour ces rencontres.
 - Les joueurs sont choisis en fonction des critères suivants :
 - Niveau sportif.
 - Attitude sur et en dehors des terrains.
 - Esprit d'équipe et engagement.

3. **Rôle du coach :**

 - Le coach, désigné par le bureau, est chargé de :
 - Coordonner l'équipe lors des rencontres.
 - Assurer une stratégie optimale et une gestion harmonieuse des joueurs.
 - Transmettre les directives du bureau et veiller à leur respect.

4. **Engagement des joueurs :**

 - Les joueurs sélectionnés s'engagent à participer activement aux rencontres, à respecter les décisions du coach et à représenter le club avec exemplarité.

Participation aux Nationaux, Régionaux ou Grands Prix

La participation à des compétitions telles que les Nationaux, Régionaux ou Grands Prix, dont l'inscription est gérée par le club (exemple : Cholet ou Saint-Lô), est soumise à plusieurs critères.

Critères de participation
Pour prétendre à une participation à un National, les membres doivent respecter les conditions suivantes :

1. **Premier cas : priorité aux équipes homogènes du club** ○ L'équipe doit être composée de **trois joueurs licenciés au club de Laval Pétanque** au moment de l'inscription. ○ Tous les joueurs doivent avoir **renouvelé leur licence** pour l'année suivante dans notre club. ○ Si plusieurs équipes remplissent ces conditions, une **compétition interne** sera organisée pour départager les équipes. ○
2. **Deuxième cas : intégration d'un nouveau licencié** ○ Si aucune équipe du premier cas n'est prioritaire, **deux joueurs licenciés** peuvent compléter leur équipe avec un **nouveau licencié**.
 - Ce nouveau joueur doit :
 - Avoir prévu de **prendre sa licence** dans notre club pour l'année suivante.
 - Remettre sa **feuille de mutation** et le règlement de sa nouvelle licence.

3. **Troisième cas : recours à des joueurs d'autres clubs (que pour les clubs qui prennent non homogène)**
 - Si aucune équipe des deux premiers cas ne se forme et qu'un seul joueur souhaite participer au National de Cholet ou St-Lô, ce dernier pourra compléter son équipe avec **deux joueurs licenciés dans d'autres clubs**. ○ Ce cas est accepté uniquement si les deux premiers cas n'ont pas pu être réalisés.

Ce règlement permet d'organiser de façon équitable la participation des membres du club au National de Cholet ou St-Lô, tout en respectant la priorité donnée aux licenciés du club.

7. Bénévoles

- Les bénévoles doivent adopter une attitude irréprochable.
- Ils ne sont pas obligatoirement licenciés et sont désignés par le bureau.
- Une tenue vestimentaire correcte (propre et non déchirée) et une hygiène irréprochable, notamment en restauration, sont exigées.
- En cas de manquement, le bénévolat ne sera pas renouvelé.

8. École de Pétanque

- **Horaires et période :**

 - L'école de pétanque a lieu **le vendredi soir de 18h à 19h30**, pendant la période scolaire (sous réserve de la présence des encadrants).
 - **Lieu des séances :**
 - En période hivernale : séances organisées à la **salle Jean Macé**.
 - Hors période hivernale : séances aux **terrains de la Buffardière**.

- **Règles et consignes à tenir et respecter :**

○ **Engagements des jeunes licenciés de l'école de pétanque :**

Les jeunes licenciés de l'école de pétanque s'engagent à :

Respecter les horaires fixés pour les entraînements (18h00 à 19h30).

Écouter les consignes des éducateurs.

Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Aider à ranger le matériel à la fin de chaque entraînement.

Respecter leurs coéquipiers, leurs adversaires, les arbitres et les éducateurs lors des entraînements et pendant les compétitions.

Écouter et respecter les décisions du coach pendant les compétitions.

○ **Engagements des parents des jeunes licenciés :**

Les parents des jeunes licenciés s'engagent à :

Respecter les horaires fixés pour les entraînements (18h00 à 19h30).

Ne pas laisser les enfants seuls sur le lieu de l'entraînement sans s'assurer de la présence des éducateurs.

Être responsable de tout enfant qui quitterait l'entraînement avant la fin.

Avertir le plus tôt possible en cas d'absence de leur enfant à l'entraînement.

Être conscients que les éducateurs sont bénévoles et consacrent leur temps à encadrer les enfants.

Participer activement aux déplacements et au covoiturage des équipes.

Encourager les enfants pendant les compétitions sans intervenir dans le rôle du coach ou interagir avec les enfants pendant les parties.

- **Engagements des éducateurs :**

Les éducateurs de l'école de pétanque s'engagent à :

Encadrer et préparer les séances.

Enseigner les règles et les techniques de la pétanque, ainsi que les valeurs sportives telles que le respect, l'esprit d'équipe et le fair-play.

Veiller au bon fonctionnement de l'école de pétanque.

Communiquer efficacement avec les parents et les enfants.

Coacher lors des compétitions.

Respecter les parents, les enfants, les arbitres, les adversaires et les éducateurs adverses pendant les entraînements et les compétitions.

Avertir les parents en cas d'annulation d'un entraînement.

Organiser les équipes et les départs pour les compétitions.

Inscrire les équipes aux championnats et différents nationaux auprès du club.

- **Aide financière pour la participation aux Nationaux Jeunes**

Le Comité Départemental de Pétanque de la Mayenne attribue une aide financière de **20 € par jeune participant** à un National Jeunes organisé dans la région Pays de la Loire.

Cette aide est **versée directement au club de Laval Pétanque**. Le budget correspondant est **géré par le coach accompagnateur**.

Cette somme est exclusivement destinée à couvrir les frais occasionnés par ces compétitions pour les jeunes et leurs coachs, notamment les frais de déplacement, de restauration et autres dépenses liées à leur participation.

- **Sanctions**

Pour tout non-respect de ces engagements, des sanctions pourront être prises en fonction de la gravité des manquements constatés**.**

- **Encadrement :**
 - Les séances sont placées sous la responsabilité et la surveillance des **éducateurs** et **initiateurs** du club, qui assurent l'accompagnement des jeunes dans leur apprentissage.

- **Coexistence avec d'autres joueurs :**
 - Pendant les séances, les joueurs licenciés et les nouveaux peuvent s'entraîner sur des terrains adjacents, à condition de **ne pas gêner le déroulement des activités de l'école de pétanque**.

- **Objectifs pédagogiques :**
 - Apprentissage des règles et techniques de la pétanque.
 - Renforcement des valeurs sportives : respect, esprit d'équipe et fair-play.

9. Formations

Encouragement et prise en charge :

- Le club Laval Pétanque encourage ses membres à se former pour devenir **initiateur**, **éducateur** ou **arbitre**.
- Les frais liés à ces formations peuvent être pris en charge par le club, sous réserve de la disponibilité financière dans la trésorerie.

Engagement des participants :

- Les membres bénéficiant de la prise en charge de leur formation doivent s'engager envers le club en signant **un contrat d'engagement** pour une durée de **trois saisons**.
- Cet engagement inclut une participation active aux activités du club, notamment :
 ○ Encadrement des jeunes. ○ Organisation ou arbitrage lors des compétitions ou événements du club.

Modalités :

- Les demandes de formation doivent être soumises au bureau pour validation, qui évaluera la faisabilité en fonction des finances et des besoins du club.

- En cas de non-respect de l'engagement, le club se réserve le droit de demander un remboursement partiel ou total des frais engagés.

Prêt de matériel :

○ **Pour les arbitres**

 Les arbitres peuvent bénéficier du prêt **d'une sacoche de matériel**, mise à disposition par le club selon leur choix.

○ **Pour les éducateurs**

- Les éducateurs peuvent bénéficier du prêt de tenues adaptées à leur mission, sous réserve de leur mise à disposition par le comité.
- Dès le début de leur activité, un éducateur peut choisir d'acquérir ces tenues en réglant 50 % de leur valeur d'achat au club.
- Le club se réserve le droit d'offrir ces tenues à l'éducateur après trois saisons consacrées à l'encadrement actifs des jeunes.

Dispositions Finales

Ce règlement n'est pas figé et peut être modifié ou mis à jour en fonction des besoins, par décision du Conseil d'Administration.

Des annexes peuvent être ajoutées pour préciser ou compléter certains points.

Fait à Laval, le 02 janvier 2025.